

Michelin ouvre ses brevets afin de favoriser l'adoption d'un standard mondial pour les puces RFID¹ utilisées dans les pneumatiques

L'identification fiable des pneumatiques grâce à des puces RFID intégrées a d'ores et déjà démontré combien cette technologie améliore la traçabilité des pneus tout au long de leur cycle de vie.

Le groupe Michelin est reconnu comme leader international dans la création et la promotion de normes internationales harmonisées concernant la technologie RFID appliquée aux pneumatiques. D'autres fabricants de pneumatiques ont aussi contribué à la création et à la promotion de normes internationales harmonisées pour favoriser l'adoption et le déploiement de cette technologie.

L'adoption d'une norme mondiale unique est un facteur clé pour accélérer le déploiement de cette technologie. C'est pourquoi Michelin annonce qu'il concèdera gratuitement la licence de tous ses brevets RFID qui viendraient à interférer ou restreindre le déploiement de la dite norme mondiale².

Conformément aux politiques de licence FRAND³, Michelin attend la réciprocité⁴ de la part de toute entité susceptible d'être concernée par l'adoption d'une telle norme.

« *La technologie RFID existe depuis de nombreuses années. À l'occasion des Jeux olympiques de Londres l'an passé, des pneumatiques Michelin intégrant des puces RFID ont été montés sur des bus afin d'en améliorer la sécurité et l'efficacité* », rappelle Terry Gettys, Directeur de la R&D chez Michelin. « *Nous pensons que la condition primordiale d'une intégration plus vaste de cette technologie dans le secteur des transports est l'adoption d'une norme mondiale. Ce petit pas pourrait nous aider à y parvenir.* »

¹ RFID : *Radio Frequency IDentification*.

² Les normes RFID internationalement reconnues applicables aux pneumatiques sont les suivantes : AIAG B11, JAIF B21, ISO-17367, TMC RP 247, GS1-EPC TDS 1.5.

³ FRAND : *Fair, Reasonable And Non-Discriminatory*.

⁴ Réciprocité (au cas par cas) : une licence sur les brevets de Michelin sera concédée gratuitement sous réserve que tout concessionnaire potentiel s'engage à octroyer en retour une licence sur l'un quelconque de ses brevets actuels ou futurs qui serait pareillement en rapport avec l'adoption et l'application des normes ci-dessus, dans des conditions similaires.

Service de Presse du groupe Michelin : + 33 (0)1 45 66 22 22

